

Conseil Métropolitain du 15 octobre 2021

La Métropole Européenne de Lille reconduit son mode de gestion du service public de l'eau

Dans un contexte d'accélération des effets du changement climatique, le Conseil Métropolitain confirme le mode de gestion du service public de l'eau mis en place en 2016 : la production d'eau en régie publique et la distribution de l'eau en concession de service public. Cette organisation a en effet montré toute son efficacité pour gérer au mieux des ressources en eau, fragilisées par 4 années consécutives de sécheresse. Elle permet d'assurer un haut niveau de service à tous les usagers métropolitains tout en déployant rapidement des technologies innovantes pour exploiter un des plus grands et complexes réseaux d'eau potable de France.

Les caractéristiques du territoire métropolitain

Depuis 2017, le territoire a subi 4 années consécutives de sécheresse entraînant une forte tension en termes de quantité, avec une diminution de 15% de la recharge des nappes phréatiques. Sur la même période, les besoins en eau ont augmenté de 5%.

En outre, la nappe de la Craie, qui alimente 70% des besoins en eau du territoire métropolitain, est affectée par des pollutions historiques issues de son passé industriel et des séquelles de la 1^{ère} guerre mondiale.

« Avec 1,2 millions d'habitants et de nombreuses activités économiques concentrées sur la métropole, les besoins en eau sont importants. L'équilibre entre les besoins et les ressources reste donc une des préoccupations majeures de la MEL pour accompagner la stratégie d'aménagement durable de notre territoire. », déclare Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.

La gestion actuelle du service public de l'eau sur le territoire métropolitain

La Métropole Européenne de Lille, Autorité Organisatrice Territoriale, définit la stratégie en concertant régulièrement le Conseil de l'eau qui est composé d'élus, d'organisations représentatives des différents usagers et d'associations de protection de l'environnement. En parallèle, elle enrichit son aide à la décision par les travaux de RES'eau, collectif des acteurs de la recherche sur le grand cycle de l'eau métropolitain.

Par ailleurs, la MEL assure directement la politique de protection et de préservation de la ressource en eau et a en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux de renouvellement des canalisations, réservoirs et châteaux d'eau.

La production d'eau est assurée par l'opérateur public Sourcéo, la régie de production d'eau de la MEL.

Enfin, la distribution est assurée via 2 contrats de concession : l'un avec iléo, société dédiée de Veolia Eau sur 62 communes et l'autre avec Suez sur 4 communes.

La distribution de l'eau potable sur le territoire métropolitain en 2020

- ▶ 330 024 abonnés dont 96% sont des ménages
- ▶ 4 350 km de réseau, l'une des plus grands et plus complexes de France
- ▶ 31 châteaux d'eau et réservoirs
- ▶ 64 000 000 m³ injectés dans le réseau de distribution
- ▶ 53 000 000 m³ consommés

Une organisation efficiente

Dans ce contexte de tensions sur la ressource tant en quantité qu'en qualité, l'organisation actuelle a montré toute son efficacité. Elle a permis de :

- mettre en œuvre une gestion dynamique préservant les capacités de recharge des nappes phréatiques pour produire une eau de qualité

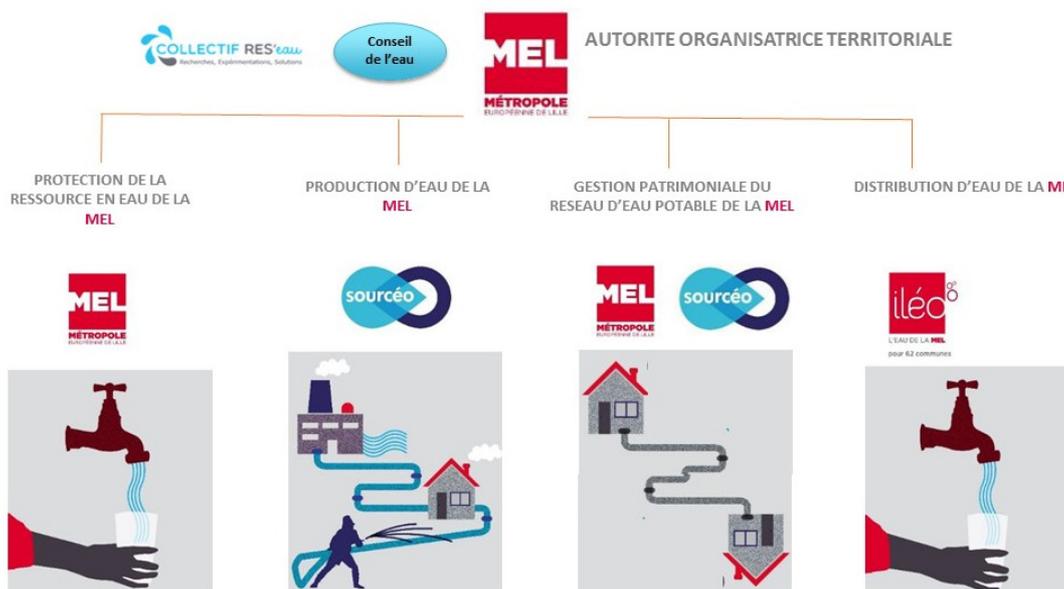
- mettre en place un Réseau Intelligent de Surveillance Centralisée (RISC) via le centre d'hypervision Vig'iléo permettant de garantir un haut niveau de rendement du réseau de distribution (à 85%)
- prendre en compte les disparités sociales avec une tarification sociale adaptée et le déploiement de châteaux eau (314 170 € en 2020).

« L'analyse comparative des différents modes de gestion envisageables montre que le recours à une concession de service public pour la distribution de l'eau est le mode de gestion le plus adapté pour répondre aux orientations stratégiques et aux spécificités du territoire qui présente un des réseaux les plus complexes et denses de France. Les entreprises susceptibles d'être concessionnaires dans ce domaine à l'échelle d'une métropole comme la MEL peuvent déployer rapidement un important arsenal technologique, mobiliser sans délai une expertise technique forte tout en faisant preuve d'innovation. À cette notion de performance s'ajoute celle, non négligeable, du transfert de risques, assumés par l'entreprise et non par la MEL. », ajoute Damien Castelain.

La MEL reconduit donc son mode de gestion actuel : la production d'eau en régie publique et la distribution d'eau en concession de service public à partir du 1^{er} janvier 2024 sur le périmètre des 66 communes concernées*.

Ainsi, le futur concessionnaire de service public de distribution d'eau aura pour mission :

- l'exploitation, l'entretien et la surveillance de l'ensemble du réseau de distribution d'eau potable. Il s'agit notamment de rendre le réseau plus intelligent en déployant davantage de capteurs pour le surveiller en continu et ainsi réparer les fuites plus rapidement.
- la mise en place généralisée de la télérelève pour tous les usagers. Cela leur permettra de maîtriser leur propre consommation grâce à des alertes en cas de surconsommation et d'être avertis rapidement si une fuite est détectée chez eux.
- le renouvellement des branchements à l'origine des pertes diffuses.



*Les 66 communes concernées sont : Allennes-les-Marais, Annoeullin, Anstaing, Armentières, Bauvin, Beaucamps-Ligny, Bondues, Bousbecque, Cappinghem, Comines, Croix, Don, Englos, Ennetières-en-Weppes, Erquinghem-Le-Sec, Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Fournes-en-Weppes, Fretin, Gurson, Hallennes-les-Haubourdin, Halluin, Haubourdin, Hem, Houplines, La Bassée, La Chapelle-d'Armentières, La Madeleine, Lambersart, Lannoy, Leers, Lesquin, Lezennes, Lille, Linselles, Loos, Lompret, Lys-lez-Lannoy, Marcq-en-Baroeul, Marquette-Lez-Lille, Mons-en-Baroeul, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Pérenchies, Premezques, Provin, Quesnoy-sur-Deûle, Ronchin, Roncq, Roubaix, Sainghin-en-Weppes, Saint-André-lez-Lille, Santes, Seclin, Sequedin, Templemars, Toufflers, Tourcoing, Tressin, Villeneuve-d'Ascq, Wambrechies, Wasquehal, Wattignies, Watrelos, Wavrin et Wervicq-Sud

A PROPOS DE LA MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr

 [@MEL Lille](#)

 [@metropolelille](#)

CONTACTS PRESSE

Yohan Engel

Conseiller Communication du Président

Responsable du service de presse

yengel@lillemetropole.fr

03 20 21 21 23

06 82 13 57 26

Emilie Green-Leduc

Responsable Relations Presse

eleduc@lillemetropole.fr

03 20 21 26 60

06 30 46 35 96